

Appel à manifestation d'intérêt

Mon territoire en transition : Le climat change, changeons pour le climat !



Délai de remise des candidatures : **11 juillet**

Accompagnement porté par le Parc du Morvan,
déployé sur **2** communes

Présentation de l'accompagnement

Objectif général : favoriser l'émergence d'initiatives d'atténuation ou d'adaptation face au changement climatique dans les communes rurales du Morvan.

Objectifs pour la commune



Impliquer l'équipe municipale, les habitants et les scolaires.



Identifier les enjeux climatiques, les vulnérabilités locales et les leviers possibles



Prioriser 2 actions concrètes à portée de la commune



Faciliter la mise en mouvement du territoire en organisant une dynamique de projet à travers des espaces d'échanges, une mobilisation de la population et le lien avec l'école.

A titre d'exemple, la commune pourra prioriser une action sur ces thèmes : transition énergétique (réduire les consommations, rénover, produire de l'énergie...), adaptation aux risques climatiques, forêt et agriculture, voirie et aménagement, bien être de la population et vivre ensemble...

La méthode

La méthode s'inspire de la démarche initiée par les CPIE en Bourgogne Franche Comté.

Le Parc met à disposition un temps d'animation, des outils et des méthodes participatives pour répondre aux besoins des élus et adaptés aux préoccupations du territoire accompagné. La méthode se matérialise par un cycle de séances de travail de septembre 2025 à mai 2026. Il est souhaitable d'ouvrir les séances aux habitants.

Il s'agit d'accompagner, de stimuler des réflexions locales et des choix partagés et éclairés face au défi climatique. Le groupe sera amené à réagir individuellement et collectivement face aux enjeux et de proposer des actions à portée de la commune pour agir et contribuer aux transitions nécessaires. L'objet de cet accompagnement est d'aboutir **à une ou deux actions « réalistes » avec des effets mesurables.**

Le format des séances sera participatif, productif, engageant et intégrera autant que possible les habitants et des enfants. Ce dernier point sera à préciser avec la commune.

Les 5 étapes proposées aux élus sont présentées ci-après.

5 SÉANCES PROPOSÉES

Séance 1 : Comprendre le dérèglement climatique



Séance menée autour de la Fresque du climat, outil d'appropriation largement éprouvé permettant de travailler sur la compréhension des changements climatiques.

Les participants travailleront à lister d'une part des actions de transitions écologiques qui se font déjà dans et autour de la commune, d'autre part des actions qui pourraient être engagées pour agir concrètement.

Séance 2 : Prioriser et retenir 2 actions

Cette deuxième séance permet un approfondissement sur les conséquences locales du changement climatique et les impératifs liés à la stratégie bas carbone et aux vulnérabilités propres au territoire.

Les actions seront priorisées en faisant un distinguo entre atténuation (=réduire les émissions de gaz à effet de serre) et adaptation.

Les participants retiendront 2 actions et identifieront des leviers pour aboutir.

Les prochaines étapes seront discutées pour caler l'aide d'animation attendue du Parc pour concrétiser ces actions.



Séance 3 et 4 : Travail de construction et de dimensionnement des actions



Afin d'accompagner le groupe pour dimensionner les actions avant de les engager, le Parc apportera des retours d'expériences pour nourrir des réflexions.

Le lien sera fait avec les actions en place au niveau intercommunal en s'appuyant par exemple sur les agents des EPCI. Le parc pourra organiser une visite inspirante (exemple d'une commune déjà mobilisée), ou faire intervenir un expert sur la ou les thématiques identifiées afin d'apporter des éclaircissements, des réponses adaptées ou des outils.



Les participants pourront ainsi définir les fiches actions de leurs projets, objectifs, quel porteur, quelles modalités, quels coûts...

Les tâches à accomplir entre 2 séances de travail pour faire avancer le montage des actions seront réparties entre les participants et les animateurs du Parc, pour que le groupe prenne l'habitude de travailler ensemble.

A ce stade, le lien avec les enfants sera discuté pour envisager une animation qui pourra être à travers l'école (primaire ou collège) si les enseignants sont d'accord. Le contenu sera à définir avec eux et fera le lien avec les thèmes identifiés par le groupe.

Séance 5 : Les actions se concrétisent



Cette séance est dédiée à la formalisation collective des fiches actions, au calage des calendriers et des rôles de la mairie et des participants.

Résultat attendu : une délibération municipale actant au moins d'un projet, 1 fiche projet (objectifs/ actions/ partenaires/ mise en oeuvre/ temporalité)

Séance optionnelle : Faire savoir et mobiliser

Si le groupe le souhaite, une séance publique pourra être organisée par le groupe, afin de faire connaître le travail réalisé et les actions à venir. Le format sera à définir : soirée documentaire débat....

La méthode sera discutée avec les élus au démarrage de l'accompagnement.

La commune sélectionnée bénéficiera d'une équipe technique, binôme du Parc, et d'intervenants extérieurs selon les besoins.

Conditions de candidature et critères de sélection de la commune

Nous recherchons 2 communes volontaires et motivées pour bénéficier de cet accompagnement. Nous invitons les élus à nous envoyer leur candidature avant le **11 juillet 2025** selon les modalités suivantes :

- La candidature devra à minima aborder les critères de sélection nous permettant de juger de la motivation de la commune indiqués ci-après.
- La forme de la candidature est au choix (courrier, document de présentation A4 avec des photos, vidéo, etc.) et doit rester simple.
- La candidature devra être accompagnée d'une délibération (pouvant être envoyée ultérieurement si la date de votre prochain conseil municipal ne coïncide pas avec le délai de candidature).

La candidature sera envoyée à l'adresse électronique suivante :
veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org (tel : 03 86 78 79 43)

Les critères de sélection :

Critère n°1 : la motivation. La commune devra exprimer ses besoins et son envie de bénéficier de ce programme et valide d'ores-et-déjà de s'impliquer et de travailler sur un programme d'action à l'issue de l'accompagnement. Cette motivation et l'engagement devront être matérialisés par une délibération du conseil municipal.

Critère n°2 : existence d'une école ou la commune doit être membre d'un RPI.

Critère n°3 : le degré de concertation. La commune devra exprimer sa volonté de dialoguer avec la population dont les scolaires accompagnés dans le cadre du programme. Avec l'école ou le collège, le type d'animation qui pourra être proposé n'est pas défini à ce stade. Il dépend évidemment de la volonté des enseignants. Dans sa candidature, la commune pourra mettre en avant les liens existants déjà avec l'école/le collège ou questionner les enseignants sur leurs éventuelles attentes en lien avec une démarche de transition écologique.

Critère n°4 : lien avec les politiques de l'EPCI et du Parc. La commune pourra nous présenter sa façon de lier ce programme à l'échelle de l'EPCI et dans le cadre de son adhésion au Parc du Morvan.

* * *

Pour toute question relative à cet appel à manifestation, vos interlocuteurs sont :

- Véronique Lebourgeois veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org / 03 86 78 79 43
- Louis Chateau Louis.chateau@parcdumorvan.org / 03 86 78 79 12

Bonne chance !



Cet accompagnement est possible grâce aux cofinancements de l'Union Européenne et l'ADEME BFC.